

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0557 du 11/03/2014**

Arrêté du 28 février 2011

ARRETE PORTANT MUTATION, PROMOTION ET NOMINATION DE CONSERVATEURS DES HYPOTHEQUES

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte mutation, promotion et nomination de cadres de la direction générale des finances publiques dans l'emploi de conservateur des hypothèques.

Date d'application : 2<sup>ème</sup> semestre 2011

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION, PROMOTION ET NOMINATION DE CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DANS L'EMPLOI DE CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION, PROMOTION ET NOMINATION DE CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DANS L'EMPLOI DE CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**ARRÊTÉ**

**portant mutation, promotion et nomination de conservateurs des hypothèques**

**LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 18 septembre 2003, portant classement des conservateurs des hypothèques ;
- Vu l'avis émis par les commissions administratives paritaires n°1 et 2 des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 23 février 2011 ;
- Vu les demandes des intéressés,

**ARRÊTE :**

**Article premier :** M. Gérard LÉZAC, conservateur des hypothèques de 1<sup>ère</sup> catégorie à Aix-en-Provence 1<sup>er</sup> bureau, est affecté à la conservation des hypothèques de Toulouse 1<sup>er</sup> bureau (Haute-Garonne), en remplacement de M. François GAUVILLÉ.

**Article 2 :** M. Alexis HEMERY, conservateur des hypothèques de 2<sup>ème</sup> catégorie à Nantes 1<sup>er</sup> bureau (Loire-Atlantique), est promu conservateur des hypothèques de 1<sup>ère</sup> catégorie, titularisé dans le grade correspondant et affecté à la conservation des hypothèques de Paris 8<sup>ème</sup> bureau, en remplacement de M. Raymond VERNANCHET.

**Article 3 :** M. Philippe BLANCHARD, administrateur général des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, directeur départemental des finances publiques de la Haute-Marne (Chaumont), est nommé conservateur des hypothèques de 1<sup>ère</sup> catégorie, titularisé dans le grade correspondant et affecté à la conservation des hypothèques d'Aix-en-Provence 1<sup>er</sup> bureau (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Gérard LÉZAC.

**Article 4 :** Mme Sylvie GARNIER, administratrice générale des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, affectée à la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, est nommée conservatrice des hypothèques de 1<sup>ère</sup> catégorie, titularisée dans le grade correspondant et affectée à la conservation des hypothèques de Versailles 1<sup>er</sup> bureau (Yvelines), en remplacement de M. Lucien VANDIEDONCK.

**Article 5 :** M. Jean DEBRIOLLE, administrateur général des finances publiques de 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>ème</sup> échelon, affecté à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine (Nanterre), est nommé conservateur des hypothèques de 1<sup>ère</sup> catégorie, titularisé dans le grade correspondant et affecté à la conservation des hypothèques de Montpellier 1<sup>er</sup> bureau (Hérault), en remplacement de M. Yves RUELLE.

**Article 6 :** M. Joël BILLIOT, administrateur général des finances publiques de classe normale, 5<sup>ème</sup> échelon, affecté à la direction régionale des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône (Lyon), est nommé conservateur des hypothèques de 1<sup>ère</sup> catégorie, titularisé dans le grade correspondant et affecté à la conservation des hypothèques de Draguignan 1<sup>er</sup> bureau (Var), en remplacement de M. Alain VINCENT.

**Article 7 :** Les conservateurs des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie dont les noms suivent, sont promus conservateurs des hypothèques de 2<sup>ème</sup> catégorie dans les conditions figurant au tableau ci-après :

| Prénom<br>NOM                          | Ancienne affectation |                                    |     | Nouvelle affectation    |                                     |     | Promotion en<br>remplacement<br>de |
|--|----------------------|------------------------------------|-----|-------------------------|-------------------------------------|-----|------------------------------------|
|  | Direction            | Poste                              | Cat | Direction               | Poste                               | Cat |                                    |
| <b>M. Alain<br/>CLOSS</b>              | Loire-<br>Atlantique | Nantes<br>2 <sup>ème</sup> bureau  | 3   | Loire-<br>Atlantique    | Nantes<br>1 <sup>er</sup> bureau    | 2   | M. Alexis<br>HEMERY                |
| <b>M. Jean-<br/>François<br/>SAMYN</b> | Seine-St-Denis       | Bobigny<br>3 <sup>ème</sup> bureau | 3   | Pyrénées-<br>Orientales | Perpignan<br>1 <sup>er</sup> bureau | 2   | M. Bernard<br>GAUSSERAN            |

**Article 8 :** M. Régis BERGOT, conservateur des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie aux Sables d'Olonne (Vendée), est affecté à la conservation des hypothèques de Nantes 2<sup>ème</sup> bureau (Loire-Atlantique), en remplacement de M. Alain CLOSS.

**Article 9 :** M. Jean-Georges BELMONT, conservateur des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie à Caen (Calvados), est affecté à la conservation des hypothèques de Bobigny 3<sup>ème</sup> bureau (Seine-Saint-Denis), en remplacement de M. Jean-François SAMYN.

**Article 10 :** M. Gilbert ORIBELLI, conservateur des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie à Nice, 3<sup>ème</sup> bureau (Alpes-Maritimes), est affecté à la conservation des hypothèques d'Avignon 2<sup>ème</sup> bureau (Vaucluse), en remplacement de M. André RUFFAT.

**Article 11 :** Les conservateurs des hypothèques de 4<sup>ème</sup> catégorie dont les noms suivent sont promus conservateurs des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie dans les conditions figurant au tableau ci-après :

| Prénom<br>NOM               | Ancienne affectation  |   |     | Nouvelle affectation     |                                      |     | Promotion en<br>remplacement de |
|-----------------------------|-----------------------|---|-----|--------------------------|--------------------------------------|-----|---------------------------------|
|                             | Direction             | Poste                                       | Cat | Direction                | Poste                                | Cat |                                 |
| M. Arnaldo<br>FERREIRA-LINO | Loire                 | Montbrison                                  | 4   | Alpes-Maritimes          | Nice<br>3 <sup>ème</sup> bureau      | 3   | M. Gilbert<br>ORIBELLI          |
| M. Michel ROSET             | Hérault               | Béziers<br>1 <sup>er</sup> bureau           | 4   | Bouches-du-<br>Rhône     | Marseille<br>2 <sup>ème</sup> bureau | 3   | M. Francis<br>RIBEILL           |
| M. Sylvain GERY             | Loire-<br>Atlantique  | Saint-<br>Nazaire<br>1 <sup>er</sup> bureau | 4   | Ille-et-Vilaine          | Rennes<br>1 <sup>er</sup> bureau     | 3   | M. Pierrick BAZIN               |
| M. Patrick<br>COUDRAY       | Ille-et-<br>Vilaine   | Rennes<br>2 <sup>ème</sup><br>bureau        | 4   | Indre-et-Loire           | Tours<br>1 <sup>er</sup> bureau      | 3   | M. Jean-Marie<br>BROUZES        |
| M. Roland GAUDET            | Saône-et-<br>Loire    | Châlon-<br>sur-Saône                        | 4   | Isère                    | Vienne                               | 3   | M. Jean-Pierre<br>MALSERT       |
| M. Jean-Paul<br>DEFRADE     | Seine-St-<br>Denis    | Bobigny<br>5 <sup>ème</sup><br>bureau       | 4   | Oise                     | Senlis                               | 3   | M. Jacques<br>ANDRÉ             |
| M. Jean-Pierre<br>MAGISTER  | Indre                 | Châteauro<br>ux                             | 4   | Pyrénées-<br>Atlantiques | Pau<br>1 <sup>er</sup> bureau        | 3   | M. Jean GIMENEZ                 |
| Mme Gisèle<br>MOUGENOT      | Maine-et-<br>Loire    | Angers<br>1 <sup>er</sup> bureau            | 4   | Seine-Maritime           | Rouen<br>1 <sup>er</sup> bureau      | 3   | M. Marcel<br>DEROUAULT          |
| M. Jean-Luc<br>MARCHAND     | Charente-<br>Maritime | Saintes                                     | 4   | Vienne                   | Poitiers                             | 3   | M. Ronan<br>MAGUER              |
| M. Jean AVIGNON             | Essonne               | Etampes                                     | 4   | Yvelines                 | Rambouillet                          | 3   | M. Eric<br>BATAILLER            |

**Article 12 :** M. Daniel PEREZ, directeur divisionnaire des impôts, détaché sur un emploi de chef de service comptable de 2<sup>ème</sup> catégorie, 2<sup>ème</sup> sous-groupe, au S.I.E.C. et pôle de recouvrement de Gap (Hautes-Alpes), est réintégré dans son corps d'origine, puis nommé conservateur des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie, titularisé dans le grade correspondant et affecté à la conservation des hypothèques de Lyon 5<sup>ème</sup> bureau (Rhône), en remplacement de M. Gérard ROCHE.

**Article 13 :** M. Philippe MERCIER, administrateur des finances publiques adjoint, détaché sur un emploi de chef de service comptable de 2<sup>ème</sup> catégorie, 2<sup>ème</sup> sous-groupe, au S.I.E.C. et pôle de recouvrement de Caen (Calvados), est réintégré dans son corps d'origine, puis nommé conservateur des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie, titularisé dans le grade correspondant et affecté à la conservation des hypothèques de Massy (Essonne), en remplacement de M. Claude CARFANTAN.

**Article 14 :** Mme Evelyne BENOIST-GERVAIS, administratrice des finances publiques adjointe, détachée sur un emploi de chef de service comptable des finances publiques de 3<sup>ème</sup> catégorie, à Saint-Denis (Réunion), est réintégré dans son corps d'origine, puis nommée conservatrice des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie, titularisée dans le grade correspondant et affectée à la conservation des hypothèques de Saint-Denis (Réunion), en remplacement de M. Jacques BARBÉ.

**Article 15 :** M. Jacques LECLERC, administrateur des finances publiques adjoint, détaché sur un emploi de chef de service comptable des finances publiques de 3<sup>ème</sup> catégorie, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), est réintégré dans son corps d'origine, puis nommé conservateur des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie, titularisé dans le grade correspondant et affecté à la conservation des hypothèques de Draguignan 2<sup>ème</sup> bureau (Var), en remplacement de M. Francis KLUZEK.

**Article 16 :** M. Hervé LE NÉVÉ, directeur divisionnaire des impôts, détaché sur un emploi de chef de service comptable des finances publiques de 2<sup>ème</sup> catégorie, 2<sup>ème</sup> sous-groupe, à Limoges (Haute -Vienne), est réintégré dans son corps d'origine, puis nommé conservateur des hypothèques de 3<sup>ème</sup> catégorie, titularisé dans le grade correspondant et affecté à la conservation des hypothèques de Limoges (Haute -Vienne), en remplacement de M. Pascal HUARD de la MARRE.

**Article 17** : Les affectations et nominations des cadres figurant dans le présent arrêté prendront effet à compter du jour de leur installation dans leur nouveau poste.

**Article 18** : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

PARIS LE 28 FÉVRIER 2011

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
LE CHEF DE BUREAU

OLIVIER ROUSSEAU